

REFERENCE: CLCS.06.2006.LOS(Notification plateau continental)

Le 19 mai 2006

**Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque)  
le 10 décembre 1982**

Réception de la demande conjointe présentée par l'Espagne, la France,  
l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit:

Le 19 mai 2006, l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont soumis à la Commission des limites du plateau continental, conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention, des

informations sur les limites du plateau continental de la zone de la mer territoriale de l'Espagne, de la France, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ci-après dénommés les

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, la présente communication est transmise à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux États Parties à la Convention, afin de rendre public le résumé de la demande, ainsi que les cartes et les listes des coordonnées géographiques qui y sont incluses. Le résumé de la demande